Site extension de garantie

Nilfisk

Pourquoi une extension de garantie ?

Tous nos produits sont garantis au minimum 2 ans pièces et main d'œuvre dans le cadre d'un usage domestique.

En plus de la garantie contractuelle, certains modèles peuvent bénéficier d'une extension de garantie (EDG) jusqu'à 5 ans.

Pour obtenir ce certificat d'extension de garantie, il suffit de se connecter sur **www.nilfisk-conso.fr** et d'enregistrer son produit.

Nilfisk

Les étapes pour s'inscrire ?

Pour valider l'extension de garantie il faut **:**

- ✓ Se munir de sa **facture d'achat** et connaitre la désignation commerciale de son produit ;
- ✓ Se connecter à www.nilfisk-conso.fr ;
- ✓ S'inscrire sur le site et valider le mail de confirmation d'inscription ;
- ✓ **Accéder à l'espace** avec l'adresse mail et le mot de passe ;
- ✓ **Enregistrer le nouveau produit** suivant les instructions ;
- ✓ **Le certificat EDG est à imprimer et à conserver** précieusement.

Nilfisk

Les conditions d'extension de garantie ?

Les conditions sont les suivantes:

- ✓ Le modèle doit faire partie des produits bénéficiant d'une extension de garantie (voir liste page suivante) ;
- ✓ Le produit doit être enregistré au plus tard 1 mois après la date d'achat ;
- ✓ La garantie comprend les pièces et la main d'œuvre.

  Ne sont pas garantis le flexible, les tubes, les brosses, les buses et les accessoires.

  Cette garantie s'entend pour un usage domestique, si usage professionnel, la garantie est annulée (selon modèle).

Nilfisk

Quels sont les nettoyeurs concernés ?

3 Garantie

COMPACT - DYNAMIC UNIVERSEL 125 - 130 - 140 Bars

GARANTIE 3 ANS

(2 ans de garantie constructeur + 1 an d'extension offerte au consommateur). La garantie s'entend pour un usage domestique, si usage professionnel annulation de la garantie.

C 125.4
C 130.2
C-PG 130.2
D 130.4
D 140.4

5 Garantie

COMPACT - EXCELLENT - PRO INDUCTION 130 - 140 - 145 - 150 - 160 Bars

GARANTIE 5 ANS

(2 ans de garantie constructeur + 3 ans d'extension offerte au consommateur). La garantie s'entend pour un usage domestique, si usage professionnel annulation de la garantie.

C 130.1
E 130.3-8
E 140.3-9
E 150.1
P 150.2
P 160.2

5 Garantie

PRO PLUS INDUCTION 160 Bars

GARANTIE 5 ANS

(2 ans de garantie constructeur + 3 ans d'extension offerte au consommateur). La garantie s'entend pour un usage domestique. Si usage professionnel, la garantie contractuelle s'applique sans possibilité d'extension.

P 160.2-15 Plus

10 Garantie

CENTRALE D'ASPIRATION

GARANTIE 10 ANS

(5 ans de garantie constructeur + 5 ans d'extension offerte au consommateur). La garantie s'entend pour un usage domestique, si usage professionnel annulation de la garantie.

Suprême 100
Suprême 150
Suprême 250
Suprême LCD

Nilfisk

La prise en charge sous garantie

A partir du 1er février 2016, la présentation du certificat d'extension sera obligatoire pour bénéficier d'une prise en charge sous garantie pour les produits achetés après le 1er février 2014.

Nilfisk